



MATCH INTER DISTRICT U14 F

GRAND VAUCLUSE CONTRE ALPES

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueuses figurant dans la liste ci-jointe sont convoquées

MERCREDI 21/05/2025 (RDV 13H45 POUR MATCH A 15H)

A STADE YVES GARCIN 84240 LA TOUR D'AIGUES

(UN CO VOITURAGE PEUT ETRE ORGANISE. VEUILLEZ NOUS TENIR AU COURANT)

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu - Technique - rubrique - détection - Cps).

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

📞 Fabien Mercadal (CTD PPF ALPES) – fmercadal@alpes.fff.fr

TEL 0683730744

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTION

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait des Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité

LISTE DES JOEUSES

EFFECTIF U14F 2011		
NOM	PRENOM	CLUB
BERTRAND	STECY	LARAGNE
BERTRAND	EMY	LARAGNE
SEBBAR	JASMINE	LARAGNE
BOUTILLIER	ANGELINA	LARAGNE
PARET	EMMA	SISTERON FC
CHICO	CHIARA	SCES
UNICAMENTI	ALYCIA	LARAGNE
CAMPAGNA	MELANIE	MALIJAI
CHOLET	LOUANE	GAP F 05
SORRENTINO	LENA	CAD
RUEL	MAEVA	VEYNES/SERRES
GAYET	TINA	VEYNES/SERRES
CHAILLOL	SARAH	TALLARD
FERRARI	RACHEL	USMD
BOUCHET	MAELYS	LARAGNE
KHAOUI	BTISSEM	SISTERON FC

Encadrement :

**GALVEZ thomas (Emploi civique District), BOSSE Denis (membres de la commission technique),
MERCADAL Fabien (CTD PPF)**